

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2000

Sont présents :

M. Roger SCHORER, Maire
 MM. PIAZZALUNGA et ZOGG, Conseillers administratifs

Mmes CASADEI, CONSTANTIN, DESJACQUES CARNEGIE, GROSFILLIER, JAQUET, PITTET, ROCHAT, SECCHI et STROUMZA.
 MM. AMOUDRUZ, BROENNIMANN, COLLAUD, DECNEY, DETRUCHE, DROZ, FAVRE, FISCHER, GRANDGIRARD, MAGNENAT, PAYCHERE, UEHLINGER, VACHERON et WALTER.

Excusés :

Mme BRANDER
 M. OLTRAMARE

*

ORDRE DU JOUR :

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 1999.
- 2 Prestation de serment de M. Martin-Paul BROENNIMANN, Conseiller municipal, en remplacement de M. Carlo SOMMARUGA, démissionnaire.
- 3 Communications du Bureau du Conseil Municipal.
- 4 Communications du Conseil administratif.
- 5 Rapports des commissions.
- 6 Désignation de M. Michel VACHERON, Conseiller municipal membre du parti socialiste, comme délégué au Conseil intercommunal du CSSM, en remplacement de Mme Chantal PITTET, démissionnaire.
- 7 Demande d'un crédit de Fr 78'100,- en vue de la réalisation des aménagements extérieurs du secteur de l'école du Bois-Des-Arts. Discussion. Vote.
- 8 Demande d'un crédit de Fr 335'500,- en vue de la création de jardins familiaux sur la parcelle N°5633 (périmètre des communaux d'Ambilly). Discussion. Vote.
- 9 Centre sportif Sous-Moulin :
 - 9.1 Octroi d'un droit de superficie au profit de la Fondation pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement en vue de la construction d'un parking-relais au CSSM. Discussion. Vote.
 - 9.2 Constitution d'une servitude d'usage d'un local et d'une servitude pour la pose, le maintien et l'entretien de canalisations souterraines, au profit des Services Industriels de Genève, sur la parcelle N°3623, du cadastre de Thônex, propriété des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex. Discussion. Vote.

- 10 Modification des articles 36, 37 et 38 du règlement du Conseil municipal relatifs au droit de pétition. Discussion. Vote.
- 11 Projets de délibération.
- 12 Propositions du Conseil administratif.
- 13 Questions écrites.
- 14 Propositions individuelles et questions.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 1999

Le procès-verbal est accepté à l'UNANIMITE.

2. Prestation de serment de M. Martin-Paul BROENNIMANN, Conseiller municipal, en remplacement de M. Carlo SOMMARUGA, démissionnaire.

2.1. M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Carlo SOMMARUGA.

Monsieur le Président,

Comme j'ai eu l'occasion de vous l'indiquer lors de la séance des Présidents de commissions du 10 janvier 2000, je vous confirme par la présente démissionner du Conseil municipal avec effet au 31 janvier 2000.

Élu au siècle dernier, je mets fin à mon mandat dès lors que mes obligations et responsabilités m'empêchent depuis un certain temps d'être disponible le mardi, jour réservé réglementairement pour les séances du Conseil et des commissions. Cette décision a été difficile à prendre car j'ai toujours eu beaucoup de plaisir et d'enthousiasme dans la fonction que j'ai eu le privilège d'assumer pendant 8 ans et demi.

Autour de la table du Conseil municipal, j'ai connu des femmes et des hommes de valeur, dont certains sont déjà rentrés dans le rang. J'ai eu également l'occasion de mieux comprendre les arbitrages face aux besoins de la population, tout particulièrement des Thônésiennes et Thônésiens.

Ces dernières années, des choix importants ont été opérés et j'ai eu le privilège de participer tant aux débats qu'aux prises de décision que ce soit sur le plan directeur municipal, l'espace rue, la construction d'une nouvelle école ou celle de l'extension du Centre sportif intercommunal par la construction de la patinoire.

Les débats autour de ces dossiers, comme ceux moins importants, m'ont convaincu que le défi important à long terme pour les communes chénoises et Thônex reste le rapprochement administratif, structurel et la fusion.

Cela évitera certainement des querelles de clocher qui existent aujourd'hui encore et surtout la constitution d'une entité de poids qui puisse négocier avec d'autres rapports de force, tant avec l'État qu'avec la Ville de Genève, que ce soit sur des questions d'aménagement du territoire ou financières.

La question de l'animation culturelle des 3 Chênes, comme le dossier de l'Espace-rue sont des véhicules idéaux pour s'engager dans la voie de ce rapprochement intercommunal, comme le sport l'a été ces dernières années autour du centre sportif Sous-Moulin.

A l'heure de l'Europe et des régions, les conseillères et conseillers municipaux se doivent de fixer des objectifs à long terme en décrochant parfois de la gestion immédiate.

Je suis convaincu que tant les conseillers administratifs que les conseillères et conseillers municipaux sauront affronter ces nouveaux défis incontournables pour le bien-être de la population.

Je souhaite à tous mes collègues bon vent et que Vive Thônex.

- 2.2. Debout M. le Président demande à M. BROENNIMANN de se lever également et de répondre "je le jure" ou "je le promets" en levant la main droite au serment suivant :

"Je jure ou je promets solennellement :

- *d'être fidèle à la République et Canton de Genève,*
- *d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge,*
- *de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal".*

M. BROENNIMANN : *"je le promets".*

M. le Président prend acte du serment et la délibération suivante est acceptée :

- Vu l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, il est procédé à l'assermentation de

Monsieur Martin-Paul BROENNIMANN

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Il est porté à la connaissance des Conseillers les courriers suivants :

- 3.1. Lettre du 21 décembre 1999 de Mme Chantal PITTET concernant sa représentation au Centre sportif Sous-Moulin :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je me vois dans l'obligation de démissionner du Conseil Intercommunal de Sous-Moulin pour des raisons indépendantes de ma volonté.

Dès le mercredi 12 janvier prochain, j'assurerai un cours dans le cadre d'une nouvelle formation, qui aura lieu de 17 heures 30 à 20 heures (chaque mercredi).

Le nom de mon (ma) remplaçant(e) vous sera communiqué dès que possible.

Recevez, Mesdames et Messieurs, mes salutations distinguées

Très joyeuses fêtes à toutes et à tous.

3.2. Lettre du 29 janvier 2000 de M. Jacques BOISSONNAS concernant les peupliers de l'avenue de Thônex :

Monsieur le Président

Il y a quelques mois un groupe de citoyens, libéraux, mais cela n'a guère d'importance, s'est opposé à l'abattage d'une vingtaine de peupliers, sis avenue de Thônex à la hauteur du nouveau quartier des Verchères. Cette opposition se fondait sur notre attachement au patrimoine naturel de notre commune et sur la conservation de son paysage végétal

Sur la base de l'avis péremptoire de l'expert commis, qui estimait ces arbres dangereux et prêts à tomber, nous avons été déboutés par le juge, décision devant laquelle nous nous sommes inclinés avec tristesse au nom de la sécurité.

Or, la fin de l'année 1999 a vu, à Genève et en Suisse, sévir successivement deux des plus fortes tempêtes du siècle. Près de quarante interventions des pompiers thônésiens ont été nécessaires pour évacuer les arbres tombés sur notre commune.

Quelle ne fut pas notre surprise et notre plaisir de voir que ces vénérables peupliers, que nous voulons sauver, avaient résisté à la tourmente sans aucun dégât. Il y a des moments où l'on se demande si certains experts sont compétents et impartiaux.

Vu l'excellente santé de ces arbres, largement prouvée par les faits, nous suggérons à notre Conseil administratif de surseoir à l'abattage prévu, tout en mettant en place un plan de renouvellement échelonné dans le temps, comme nous l'avions proposé.

Dans l'attente de la prise de position du Conseil administratif, basée sur la réalité des faits, nous vous présentons, Monsieur le Président, ainsi qu'à vos collègues, nos salutations distinguées.

3.3. Lettre du 2 février 2000 de M. André NASEL concernant la route de Mon-Idée adressée au Conseil administratif :

Concerne : parking d'échange de la route de Mon-Idée

Monsieur le Maire,

Messieurs les Conseillers administratifs,

La presse quotidienne vient de nous apprendre qu'un parking d'échange va prochainement être réalisé dans le quartier de Sous-Moulin.

Cette information fort réjouissante nous amène toutefois à attirer votre attention sur la situation catastrophique qui prévaut, dans ce même domaine, le long de la route de Mon-Idée, entre la route de Jussy et la douane de Mon-Idée.

En effet, une visite des lieux le soir ou durant un week-end fait apparaître que cette artère est utilisée comme parking d'échange par les frontaliers. Chaque matin et chaque soir, nous vivons le grand ballet des échanges des véhicules professionnels contre les véhicules privés.

Comme vous pouvez certainement l'imaginer, cette pratique entraîne de nombreuses nuisances de tout ordre, comme par exemple :

- les deux murs de camionnettes qui occupent les stationnements le long de la route donnent un aspect de zone industrielle à ce quartier résidentiel, dépréciant sensiblement l'aspect des lieux; par ailleurs, chaque soir dès 17h., il est exclu de trouver une place de stationnement pour des visiteurs, toutes étant occupées par des véhicules de service;
- à partir de 5 heures tous les matins, les premiers mouvements commencent, c'est-à-dire pour chaque échange, deux moteurs qui tournent simultanément (la voiture privée et la camionnette) pendant plusieurs minutes sous les fenêtres des chambres, les portières qui claquent, les radios qui hurlent, sans compter les longues discussions entre les chauffeurs pendant que les moteurs chauffent, avec pour conséquence les odeurs et le bruit qui en découlent;
- la visibilité à la sortie des différents débouchés (privés ou chemins) est fortement réduite par la présence des camionnettes, créant des dangers pour les véhicules qui veulent rejoindre la route de Mon-Idée;
- en fin de semaine, il n'est pas rare de surprendre certaines personnes peu respectueuses qui nettoient leur véhicules en déversant les ordures sur le trottoir ou dans les haies des propriétés privées.

Avec le temps, cette situation s'est progressivement empirée, au point de devenir aujourd'hui intenable. Aussi le projet de construire un parking d'échange de 500 places en bordure de la route Blanche nous incite à vous demander d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des instances officielles adéquates pour mettre en place des dispositions dissuasives qui obligeront les chauffeurs concernés à renoncer à parquer leur véhicules le long de la route de Mon-Idée et à utiliser cette nouvelle structure. Nous pensons que ces mesures seront d'autant plus indispensables que l'utilisation du nouveau parking sera payante, donc absolument inintéressante.

Lors de la dernière campagne électorale municipale, votre Conseil avait établi un plan directeur prévoyant plusieurs équipements liés au développement harmonieux de la commune. Nous sommes donc certains que vous serez sensibles à notre préoccupation et que vous aurez à coeur d'entreprendre les démarches nécessaires pour trouver la bonne solution à nos problèmes.

En restant à votre entière disposition et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous présentons, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, nos respectueuses salutations.

3.4. Du groupe socialiste thônésien, lettre du 4 février 2000, concernant les changement dans les commissions permanentes :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Suite à la démission du Conseil municipal de notre ami et collègue Carlo SOMMARUGA, nous tenons à vous faire part des changements suivants, au sein de notre fraction, et avec effet immédiat :

1. Sous-Moulin : M. Michel VACHERON remplacera Mme Chantal PITTET-BUGNARD (lettre de démission déjà parvenue)
2. Commission d'Urbanisme : Mme Anni STROUMZA reprendra la vice-présidence de M. Jean-Jacques OLTRAMARE
3. Commission Sociale: M. Jean-Jacques OLTRAMARE reprendra la présidence laissée vacante par M. Carlo SOMMARUGA
4. Conseil municipal : M. Martin-Paul BROENNIMANN assumera les tâches de M. Carlo SOMMARUGA (sauf la présidence de la commission Sociale) pour laquelle, il sera toutefois membre.
5. Chef de groupe de la fraction socialiste : Mme Chantal PITTET-BUGNARD en échange de M. Carlo SOMMARUGA

Cher Président, chers collègues du Conseil municipal, chers administratifs et personnel communal, nous souhaitons notre collaboration fructueuse, nos échanges cordiaux et notre travail efficace !

Les changements proposés pour les Présidences et vice-présidences sont acceptés à l'UNANIMITE.

- 3.5. Le 7 mars 2000 un Conseil municipal extraordinaire sera convoqué afin de traiter le projet de mise à disposition de la villa Chennaz au Parlement des Jeunes, ceci à la demande de la commission des Écoles, Jeunesse et des Sports.
- 3.6. Je vous rappelle qu'il convient de retourner rapidement vos inscriptions pour la sortie de Graveson.
- 3.7. A 23h., nous passerons au point 14 de l'ordre du jour « Propositions du Conseil administratif ».

4. Communications du Conseil administratif

4.1. M. SCHORER, Maire

4.1.1. Récolte de textiles usagés

Pour notre commune il a été relevé 10 tonnes dans les divers containers affectés à cet usage.

4.1.2. Population résidente

Au 31 janvier 2000 notre commune comptait 11.936 habitants, à ce jour nous avons dépassé les 12.000 habitants.

4.1.3. Culture

La pièce jouée par la compagnie de la Tulipe noire à remporté un grand succès auprès du public vendredi et samedi dernier. Je déplore l'absence des Conseillers municipaux, en effet, seul le président et le vice-président de la commission de la Culture ont assisté à ce spectacle.

4.1.4. Logements pour les requérants d'asile aux communaux d'Ambilly

Je vous donne lecture d'un courrier de M. MOUTINOT, daté du 10 février 2000 :

Concerne: APA 16'244- parcelle 5125- feuille 35 et 36- Thônex
logements provisoires pour requérants d'asile -45A, route de
Mon-Idée

Monsieur le maire,
Messieurs les conseillers administratifs,

Par la présente, je reviens sur le dossier cité en titre. Je persiste en l'état à considérer que le site retenu pour l'implantation des logements provisoires est tout à fait adéquat.

Ceci dit, compte tenu de la baisse constatée dans les arrivées et la situation générale actuelle de l'hébergement provisoire des requérants d'asile, les besoins en locaux d'accueil nouveaux ne sont plus aussi impérieux qu'il y a quelques mois.

Aussi, je vous informe que l'instruction de la requête en autorisation de construire n° APA 16'244 est momentanément suspendue.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le maire, Messieurs les conseillers administratifs, à l'assurance de ma considération distinguée.

4.2. M. PIAZZALUNGA, Vice-président du Conseil administratif

4.2.1. Centre Sportif Sous-Moulin

4.2.1.1. Construction de la patinoire

Le bouquet de chantier aura lieu le 17 mars 2000 dès 17h.30.

4.2.1.2. Tournoi de Pentecôte

Comme vous avez pu le lire dans la presse le traditionnel tournoi de Pentecôte du CSC (Club Sportif Chênois) n'aura pas lieu cette année. Mais celui-ci devrait de nouveau avoir lieu en 2001.

4.2.1.3. Recherche de terrains

Suite à la suppression de deux terrains d'entraînement due à la construction de la patinoire nous sommes à la recherche de solutions de remplacement dans le secteur. Des contacts sont en cours avec différents propriétaires.

4.2.2. Rentrée scolaire 2000

Elle s'annonce difficile face à l'affluence de nouveaux communiers au quartier des Verchères. Le Conseil administratif fera bien entendu face à ce problème.

4.2.3. Association des Restaurants scolaires

Le Conseil administratif a confié la gestion du restaurant du Bois-Des-Arts à l'Association.

4.2.4. Thônex-Rencontre

La commune de Chêne-Bourg a refusé de participer financièrement à l'atelier « informatique » au Centre de Loisirs. Priorité sera donc donnée aux demandeurs thônésiens plutôt qu'aux Chênois.

4.3. M. ZOGG, Conseiller administratif

4.3.1. Canalisations - chemin de Marcelly

Dès la semaine prochaine nous allons ouvrir ce chemin afin de poser des canalisations en séparatif.

4.3.2. Transports Publics Genevois

Une première séance a eu lieu hier avec les diverses communes concernées, l'étude avance et la commission de Circulation sera saisie dès qu'un concept global aura été adopté.

4.3.3. Rue de Genève

Les feux de signalisation des trams ont été placés.

4.3.4. Places de jeux

Une étude est actuellement en cours pour la remise en état des diverses places de jeux de la commune.

4.3.5. École du Bois-Des-Arts

L'inauguration a été fixée au 16 juin 2000.

5. Rapport des commissions

- 5.1. M. José FISCHER, Vice-président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage réunie le 18 janvier 2000, donne lecture des conclusions du rapport :

1. Pétition Culture Plus :

Pétition renvoyée en commission par le Conseil municipal. Le président estime superflu de soumettre la pétition au vote, l'entrée en matière par rapport à une culture intercommunale s'étant déjà concrétisée.

La suite étant du ressort du comité en formation, les commissaires abondent aussi dans ce sens.

2. Désignation de 2 membres pour siéger à la commission « Culturelle Intercommunale »

Le président rappelle qu'il a été décidé de créer un comité exploratoire ayant pour mandat d'aboutir à une culture intercommunale. Deux commissaires ainsi que le conseiller administratif délégué à la culture de chaque commune devraient en faire partie.

Deux candidats, Mme STROUMZA et M. GRANDGIRARD, sont présentés. Aucune opposition n'étant formulée, ces deux candidatures sont acceptées à l'unanimité.

3. Subvention à l'Association « Adoscène »

La subvention de Fr 5'000,- sous rubrique 363 « Fêtes et spectacles patronnés par la commune » est demandée à être reconduite. Après discussion celle-ci est acceptée à l'unanimité.

La commission attend toutefois de M. SCHORER, Conseil administratif délégué à la Culture, une liste détaillée des demandes de fonds avant le prochain budget afin de pouvoir examiner les demandes en détail comme c'est le cas pour l'attribution de l'aide humanitaire et sociale.

4. Divers :

M. SCHORER présente une demande d'organisation d'un grand prix d'accordéon et piano (key-Board). La plupart des commissaires verraient avec plaisir cette manifestation d'envergure se dérouler sur notre commune, mais estiment n'avoir pas assez d'informations et surtout aucun document sur l'implication financière pour la commune. Ils ne peuvent donc pas se prononcer ce soir.

Une nouvelle séance est donc prévue pour le 17 février prochain, avec la participation des organisateurs ainsi que de l'office du tourisme, engagé dans ce projet.

5.2. M. Clément PIAZZALUNGA, Conseiller administratif délégué à la commission Sociale & Naturalisation réunie le 20 janvier 2000, donne lecture des conclusions du rapport :

- *Lors de cette séance nous avons traité trois dossiers de demande de naturalisation pour lesquelles le Conseil administratif désirait connaître l'avis de la commission.*
- *Différents dossiers sociaux ont donné lieu à des informations notamment : Thônex-Rencontre, le service social thônésien, l'association des aînés solidaires, l'orientation professionnelle et le Noël des commerçants.*

- 5.3. M. Olivier FAVRE, Président de la commission des Travaux & Bâtiments réunie le 3 février 2000, donne lecture des conclusions du rapport (séance commune avec la commission des Finances) :

– *Lors de cette séance « fleuve », 5 sujets ont été soumis au vote tant à la commission des Bâtiments qu'à celle des Finances dont voici les résultats :*

1. *Êtes-vous favorable à un lieu de rencontre pour les jeunes de 15 à 25 ans ?*

<u>Vote :</u>	<u>Finances</u>	<u>Travaux & Bâtiments</u>
	<i>La proposition est acceptée à l'unanimité.</i>	<i>6 oui 1 opposition</i>

2. *Êtes-vous favorable à des logements dans le lieu de rencontre ?*

<u>Vote :</u>	<u>Finances</u>	<u>Travaux & Bâtiments</u>
	<i>2 oui 8 oppositions</i>	<i>1 oui 4 non 2 abstentions</i>

3. *Êtes-vous favorable au principe que le lieu de rencontre des jeunes de 15 à 25 ans soit la Villa Chennaz, en connaissant le coût du fonctionnement (estimé à Fr 11'000.- par mois) ?*

<u>Vote :</u>	<u>Finances</u>	<u>Travaux & Bâtiments</u>
	<i>1 oui 6 oppositions 3 abstentions</i>	<i>1 oui 5 oppositions 1 abstention</i>

La mise à disposition gratuite dépendant du lieu de rencontre, il est trop tôt pour se prononcer à ce sujet.

4. *Souhaitez-vous que le Conseil administratif fasse, dans les 2 mois, des propositions de locaux pour créer ce lieu de rencontre (éventuellement par un échange de parcelles ou dans un bâtiment à un coût raisonnable ?)*

<u>Vote :</u>	<u>Finances</u>	<u>Travaux & Bâtiments</u>
	<i>9 oui 1 abstention</i>	<i>3 oui 1 opposition 3 abstentions</i>

5. *Souhaitez-vous que les jeunes fassent connaître le détail de la nature des activités proposées ?*

<u>Vote :</u>	<u>Finances</u>	<u>Travaux & Bâtiments</u>
	<i>La proposition est</i>	<i>6 oui</i>
	<i>acceptée à l'unanimité.</i>	<i>1 abstention</i>

- 5.4. M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances réunie le 3 février 2000, donne lecture des conclusions du rapport (séance commune avec la commission des Finances)

– *Les conclusions ont été données par M. FAVRE.*

- 5.5. M. Cédric PAYCHERE, Président de la commission de la commission des Écoles, Jeunesse & Sports réunie le 8 février 2000, donne lecture des conclusions du rapport :

1. *Villa Chennaz*

La commission s'est également prononcée sur les même questions que les commissions des Bâtiments et des Finances. M. REYMONDIN a assisté à cette séance afin de donner des précisions quant à l'utilisation de la maison Chennaz par le Parlement des Jeunes, à savoir :

- *l'organisation de concerts,*
- *d'expositions,*
- *de projection de films,*
- *la création d'un cyber café,*
- *l'ouverture d'un bar,*
- *la mise ne place d'un café à thème philosophique.*

Les objectifs ont été retracés : il s'agit de renforcer le tissu social, la prévention contre la violence, stimuler la créativité des jeunes et renforcer la présence du Parlement des Jeunes.

Le Parlement des Jeunes fonctionnerait comme organe de contrôle (locataires, comptes, activités) les habitants de la maison participeraient à la rénovation, un bilan serait établi après 3 ans de fonctionnement.

La question s'est posée quant à l'engagement d'un éducateur de rue et le Parlement a pris une option quant à la participation à la commission fédérale de la jeunesse.

Les points suivants ont été soumis au vote :

1. *Êtes-vous favorable à un lieu de rencontre pour les jeunes de 15 à 25 ans ?*
 - *La proposition est acceptée à l'unanimité.*
2. *Êtes-vous favorable à des logements dans le lieu de rencontre ?*
 - *La proposition est acceptée par 4 oui, 3 oppositions et 1 abstention*
3. *Êtes-vous favorable au principe que le lieu de rencontre des jeunes de 15 à 25 ans soit la Villa Chennaz ?*
 - *La proposition est acceptée par 2 oui et 6 abstentions.*
4. *Souhaitez-vous que le Conseil administratif fasse, dans les 2 mois, des propositions de locaux pour créer ce lieu de rencontre ?*
 - *La proposition est acceptée à l'unanimité.*
5. *Souhaitez-vous que les jeunes fassent connaître le détail de la nature des activités proposées ?*
 - *La proposition est acceptée par 7 oui et 1 opposition.*
6. *La commission doit-elle se prononcer par rapport au coût de fonctionnement ?*
 - *La commission estime ne pas devoir le faire.*

Suite à ces votes la commission a émis le désir par 7 voix « pour » et 1 voix « contre » qu'un Conseil municipal extraordinaire soit réuni le 7 mars 2000 avec ce point à l'ordre du jour.

2. *Pétition concernant la construction de salles d'agrès et polyvalente au CSSM*
La commission a conclu au classement de cette pétition.
3. *Informations sur l'activité du Conseil intercommunal du CSSM*
Il a été décidé qu'à chaque fois que la commission se réunirait le Conseil administratif ferait un rapport à ce sujet.

6. Désignation de M. Michel VACHERON, Conseiller municipal membre du parti socialiste, comme délégué au Conseil intercommunal du CSSM, en remplacement de Mme Chantal PITTET, démissionnaire.

La parole n'étant pas demandée le 1^{er} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre u) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les statuts du Groupement intercommunal du Centre Sportif Sous-Moulin acceptés par le Conseil municipal en date du 1er septembre 1996,
- Vu les articles 8, lettre b) et 10 des statuts susmentionnés,
- Vu la démission, par lettre au 21 décembre 1999, de Mme Chantal PITTET, du Conseil intercommunal,
- A L'UNANIMITE (moins 1 abstention),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De désigner M. Michel VACHERON, membre du parti socialiste, en remplacement de Mme Chantal PITTET, pour siéger au Conseil Intercommunal du Centre Sportif Sous-Moulin.
2. Cette décision prend effet au 15 février 2000.

7. Demande d'un crédit de Fr 78'100.- en vue de la réalisation des aménagements extérieurs du secteur de l'école du Bois-Des-Arts.

- M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif délégué à l'Environnement, Parcs & Promenades : sur les documents que vous avez reçu, vous avez pu constater que certains aménagements ont été réalisés derrière la salle des Peupliers laquelle n'était pas encore notre propriété lors du vote du crédit de l'école.

Nous avons également clôturé la parcelle de l'hoirie MOZER avec un grillage vert de 2m. de haut. Les aménagements du côté paroisse n'étaient pas compris dans le crédit de construction de l'école.

De plus, afin que les enseignants puissent bénéficier de l'engazonnement situé devant les classes il a été décidé de clôturer cet espace pour éviter que les chiens du quartier viennent y faire leurs besoins.

Le crédit de base demandé par le Conseil administratif est de Fr 120'000,-. Lors de la commission des Finances, il a été demandé que les aménagements déjà réalisés soient pris sur le crédit de l'école avec le risque qu'il y ait un léger dépassement d'où le solde demandé ce soir de Fr 78'100,-.

- M. Roger SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances ; lors de la commission des Finances deux solutions ont été proposées l'une à Fr 34'000,- et l'autre à Fr 78'100,-. Comme vient de l'expliquer mon collègue, celle-ci a obtenu la majorité.
- M. Michel VACHERON, Président de la commission Environnement, Parcs & Promenades, donne lecture des conclusions de la séance du 25 janvier 2000 :
 - *Les membres de la commission ont regretté qu'aucun document ne soit parvenu avant la séance. Lors de la présentation les quatre objets ont été présentés par les architectes. Les commissaires ayant trouvé le coût de Fr 120'000,- trop élevé, ils ont demandé un document écrit et chiffré pour chaque objet présenté. Cela étant, le projet présenté a été accepté par 4 voix « pour » et 1 abstention.*
- M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions de la séance du 3 février 2000 :
 - *Comme expliqué par le Conseil administratif la commission a travaillé sur cette demande de crédit de Fr 120'000,- et après discussion l'a réduite à Fr 78'100,-.*

La discussion est ouverte :

M. FAVRE : au nom du groupe libéral, j'aimerais revenir sur notre proposition lors de la séance de commission des Finances du 3 février dernier, proposition qui n'a d'ailleurs pas été soumise au vote.

Notre objectif est simplement d'avoir une clarté du livre des comptes communaux. C'est-à-dire attribuer les dépenses à ce à quoi elles sont - ou elles étaient - destinées. Nous proposons donc de sortir du crédit de construction de l'école du Bois-Des-Arts l'engazonnement autour de la salle des Peupliers, qui doit être affectée à celle-ci (le paiement étant déjà fait, il suffit de le transférer sous la bonne rubrique), soit Fr 24'900,-.

La barrière du côté de la parcelle MOZER est un fait nouveau, non prévu initialement et doit donc faire l'objet d'un crédit, soit Fr 10'000,-.

Nous proposons ce soir de voter une somme de Fr 35'000,- regroupant les deux objets précités.

Pour le reste, les travaux demandés sont directement liés à la construction et au fonctionnement de l'école. En avril 1999, le Conseil administratif nous informait, en commission, que la totalité de ces travaux pouvait s'intégrer dans le crédit voté le 25 février 1997.

Il est évident que se serait une tromperie d'accepter un crédit comme tel (il ne s'agit pas d'un crédit complémentaire). Crédit pour lui-même qui ne modifierait pas le coût final de l'école, alors qu'il lui est imputable. Par conséquent, nous invitons le Conseil administratif à réaliser ces travaux et à les porter sur le crédit de l'école en l'enjoignant de les intégrer, si possible, à l'enveloppe financière globale sachant déjà, aujourd'hui, qu'un crédit complémentaire sera vraisemblablement nécessaire au bouclage afin de supporter la hausse de la TVA 1999 et d'autres taxes légales diverses.

Monsieur le Président, je vous demande de proposer au vote du municipal un amendement au projet de délibération, de la manière suivante :

Les considérants ne changeant pas

Le Conseil municipal décide

1. *D'ouvrir un crédit de Fr. 35'000.-en vue de réaliser les aménagements extérieurs de la salle des Peupliers et de clôturer la parcelle Mozer en limite de la parcelle communale côté école.*
2. *Sans changement*
3. *D'amortir cette dépense de Fr. 35'000.-au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2001 à 2020.*

...et de supprimer le point 4 puisque le bouclage de crédit sera de toute façon présenté au Conseil municipal avec les explications qui s'imposeront alors.

Mme PITTET : la fraction socialiste a décidé de maintenir la position que ses représentants avaient déjà adopté lors de la commission des Finances. Elle regrette, cependant ce dépassement pour plusieurs raisons, je parle ici des Fr 120'000,- :

- Nous pensons que l'achat de la salle paroissiale était « dans l'air » depuis longtemps. Certaines réponses auraient pu être prévues,
- La pose de la barrière MOZER étant déjà effectuée il était inutile de revoter ce montant,
- Avec une telle pratique on risque, à la longue, de confondre les crédits de fonctionnement et d'investissement, d'où confusion pour ce qui est de l'amortissement,
- Les travaux ou suppléments demandés par les enseignants ne doivent en aucun cas faire partie de cette nouvelle demande.

M. GRANDGIRARD : nous allons voter ce crédit de Fr 78'100,- afin de pouvoir exécuter ces travaux et ne pas créer de problèmes pour les gens qui habitent ce quartier et qui utilisent l'école. Sans ce crédit le Conseil administratif n'est pas enclin à effectuer ces travaux.

- M. ZOGG : je tiens à préciser suite à la déclaration de M. FAVRE, que la clôture derrière les classes ne se fera pas si le crédit n'est pas voté, ceci ne fait pas du tout partie du crédit de l'école.
- M. FAVRE : ce que nous vous proposons ce soir est de voter les aménagements déjà effectués autour de la salle des Peupliers et de les transférer sous une bonne rubrique comptable, ainsi que la clôture du côté de la parcelle MOZER. Le reste sera intégré au crédit global de l'école et vous viendrez avec tous les éléments lors du bouclage de ce compte.

D'autre part, au mois d'avril vous nous aviez indiqué des dépassements notamment la hausse de la TVA qui représentait environ Fr 100'000,-, on n'a jamais dit que l'on ne voterait pas ce dépassement car ce dernier n'était pas calculable lors de la demande du crédit de construction. Aujourd'hui l'on vous demande de terminer les travaux et on vous donne un crédit de Fr 35'000,- pour faire les travaux qui n'étaient pas initialement prévus.

Au vote :

- *La proposition du parti libéral est acceptée par 6 voix « pour », 5 voix « contre » et 11 abstentions.*

La parole n'étant plus demandée la 2^e vice-présidente du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que les travaux de construction de la nouvelle école du Bois-Des-Arts sont bientôt terminés,
- Vu la nécessité de réaliser les aménagements extérieurs de ce secteur,
- Vu le préavis de la commission Environnement, Parcs & Promenades du 25 janvier 2000,
- Contrairement au préavis de la commission de Finances du 3 février 2000,
- A LA MAJORITE (par 10 voix « pour », 5 voix « contre » et 7 abstentions),

1. D'ouvrir un crédit de Fr 35'000,- en vue de réaliser les aménagements extérieurs de la salle des « Peupliers » et de clôturer la parcelle communale.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 35'000,- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2001 à 2020.

M. GRANDGIRARD regrette la décision qui a été prise ce soir car celle-ci est faite d'abstentions, ce qui est décevant.

8. Demande d'un crédit de Fr 335'500,- en vue de la création de jardins familiaux sur la parcelle N°5633 (périmètre des communaux d'Ambilly).

- M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif délégué à l'Environnement, Parcs & Promenades : parallèlement à la mise en place de ces jardins familiaux, l'école du Pont-Bochet avait demandé qu'il soit créé un verger. Ce dernier sera réalisé par Pro-Natura.

Le fait d'aménager ces jardins familiaux permettra à la commune de récupérer les droits d'enregistrement payés au registre foncier lors de l'acquisition de cette parcelle. Cette création répond à une demande. En effet, malgré les jardins déjà mis à disposition à la route d'Ambilly nous avons tout de même une quarantaine de demande en attente à la Mairie. Un article paru récemment dans la presse faisait état de la demande toujours croissante dans le canton pour ce type d'aménagement.

Compte tenu de la nature de la zone (villas) la commune ne fera pas de baux à long terme et ne s'associera pas à la Fédération genevoise, ceci afin de permettre la reprise de ces terrains en cas de besoin.

- M. Roger SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances : compte tenu de ce que nous allons demander aux utilisateurs, Fr 0,50 par m² utilisé ainsi qu'une taxe annuelle de Fr 250,-, cela permettrait un amortissement de la dépense engagée en 14 ans. Or, la loi demande que ce type d'aménagement soit amorti sur 20 ans.

En ce qui concerne les droits d'enregistrement nous devrions récupérer la somme de Fr 81'336,35. En définitive il s'agit d'une « bonne affaire » et nous allons répondre aux demandes de nos communiens.

- M. Michel VACHERON, Président de la commission l'Environnement, Parcs & Promenades, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 25 janvier 2000 :

- *Ce projet a été étudié par la commission en présence des représentants du bureau d'architectes paysagistes qui a établi le projet. Il a été rappelé que ce terrain pourrait être utilisé à moyen ou long terme pour, par exemple, l'agrandissement de l'école du Pont-Bochet. Il s'agit d'aménager ce terrain d'une manière légère et provisoire.*

La variante qui comprend un parking a été retenue par la commission. Ce dernier pourrait être accessoirement utilisé par la protection civile et pour des manifestations se déroulant à l'école.

La commission a relevé la qualité de ce projet qui semble porter une atteinte minimum au terrain et qui prévoit la pose de haies d'essences indigènes. Une demande a été faite afin qu'un complément d'information de nature financière, concernant le coût des deux variantes, soit donné à la commission des Finances.

Au vote :

- *Le principe d'aménager des jardins familiaux est adopté à l'UNANIMITE.*
- *la variante 1 (sans parking) est refusée à l'UNANIMITE,*
- *la variante 2 (avec parking) est acceptée à l'UNANIMITE.*

Il est à noter qu'au moment du vote de la commission le montant des honoraires n'était pas connu.

- M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions de la séance du 3 février 2000 :
- *La commission des Finances a préavisé favorablement la demande de crédit de Fr 335'500,-.*

M. BROENNIMANN : je ne tiens pas, lors de ma première séance de Conseil municipal, à soulever des problèmes de fond. Cependant, j'ai examiné ce projet avec attention et bien que le Bureau HENCHOZ ait bonne réputation, ce projet semble présenter quelques manquements.

A première vue on a cherché à maximaliser l'utilisation du sol en créant beaucoup de petits jardins. Je me demande si l'on ne pourrait pas trouver une solution un peu plus poétique, plus libre et moins linéaire. On pourrait imaginer des emplacements laissés libres de jardin où l'on pourrait placer des bancs voire une fontaine, ceci est bien entendu une suggestion.

M. VACHERON : j'aimerais faire une intervention à titre personnel, dans la mesure où je n'ai pas eu l'occasion de parler de ce qui va suivre avec les membres de mon groupe :

Dans l'optique d'ouvrir un dialogue constructif avec la population, j'ai rencontré des membres de l'AHMI (association des habitants de Mon-Idee) afin de connaître leur point de vue sur le projet qui nous est soumis ce soir.

Cette association a effectué un important travail de réflexion sur la démocratie participative, c'est-à-dire sur la manière d'associer les citoyens aux projets qui les concernent directement. Dans ce contexte, l'AHMI regrette que le projet Henchoz ait été élaboré par des spécialistes retranchés dans leur tour d'ivoire. Elle aurait souhaité être consultée dans un domaine où elle a justement développé des compétences, puisqu'elle gère des jardins familiaux, depuis plusieurs années, sur un terrain proche des immeubles de Mon-Idee.

Le projet du bureau Henchoz leur paraît comporter plusieurs défauts, que je me contenterai d'exposer de manière synthétique, afin de ne pas allonger cette intervention :

1. C'est un projet fini qui ne laisse aucune latitude aux futurs utilisateurs de se l'approprier et de le faire évoluer.
2. La dimension modeste des parcelles prévues, surtout dans la variante 2, crée une promiscuité qui ne peut qu'induire tensions et conflits.
3. L'accès au parking se fait par une route occupée en permanence par des véhicules en stationnement, ce qui ne permet pas le croisement. Viennent s'y ajouter la proximité immédiate d'une école (mise en danger des enfants) et le problème que représente, pour les véhicules venant de la route de Jussy, le fait de devoir attendre au milieu de la route de Mon-Idee l'occasion de s'engager sur la voie d'accès; or plusieurs accidents se sont déjà produits à cet endroit.
4. L'équipement est manifestement insuffisant en sanitaires.
5. L'absence d'une maison commune, soit d'un lieu collectif couvert, partant de l'idée que des jardins familiaux sont autant un lieu de rencontres qu'un lieu voué à la culture du terrain.
6. L'aspect provisoire et aléatoire de cet aménagement, sachant qu'il se situe en zone villas et que le terrain peut à tout moment être affecté à un autre usage. Et ceci, alors qu'il existe des terrains agricoles tout proches. Pourquoi refuser un centre d'accueil pour réfugiés si c'est pour créer un autre statut précaire juste à côté ?
7. L'absence de synergie entre ces jardins familiaux et leur environnement social immédiat. On crée ainsi deux mondes parallèles au lieu de favoriser leur intégration.

De plus, des études hydrologiques effectuées en 1992 semblent mettre en évidence une mauvaise perméabilité du sol en cas de pluie.

Au vu de ce qui précède, je propose donc la procédure suivante :

1. Considérer le document qui nous est soumis ce soir comme une préétude, susceptible d'évoluer.
2. De demander au bureau Henchoz de poursuivre son travail en rencontrant les acteurs locaux et de tenir compte de leurs avis pour l'élaboration d'un projet définitif.
3. De voter cependant le crédit demandé, afin de ne pas bloquer l'avancement du projet.

Pour terminer, et à titre personnel, j'aimerais relever que les honoraires, qui représentent 20% du coût du projet, me paraissent totalement disproportionnés. Je propose de les ramener à 10%, soit le taux qui semble habituellement appliqué dans ce type de réalisation.

De plus, je propose que soit étudiée la possibilité de confier la gestion de ces jardins familiaux aux utilisateurs eux-mêmes, dès qu'ils se seront organisés en association. Enfin, je souhaite qu'à l'avenir, et comme cela se fait déjà parfois, le Conseil administratif, mais aussi nous, Conseillers municipaux, sachions promouvoir de manière systématique le dialogue et la concertation avec les acteurs locaux, seul moyen, à mon avis, de leur permettre de se sentir concernés par la gestion de leur environnement.

- M. ZOGG : le bureau HENCHOZ a reçu des consignes bien précises. De plus, un contact a été pris avec le Fédération genevoise des jardins familiaux afin de savoir quel genre d'aménagement il fallait effectuer.

Ce qui est proposé ce soir par M. VACHERON n'est pas ce l'on désire. On ne cherche pas à faire un lieu de loisirs avec l'implantation de maisons secondaires. Les surfaces prévues sont à peu près équivalentes à celles déjà existantes à la route d'Ambilly.

Je suis également surpris de la remarque concernant les honoraires. Vous savez tous très bien que les architectes travaillent selon un barème SIA et c'est 20% et non pas 10% d'honoraires comme vous le prétendez. J'ai même réussi à faire baisser ceux-ci qui étaient initialement à 23%. J'aurai plaisir à travailler avec les architectes en fixant de telles conditions, ceci même avec ceux qui se trouvent autour de cette table !

M. PAYCHERE : comment se fait-il que les gens du quartier de Mon-Idee étaient au courant de ce sujet, alors que celui-ci n'en était qu'au stade des préavis des commissions ? J'ai également une autre question qui concerne la durée d'amortissement, car lors de la commission des Finances on nous avait promis une photocopie de la feuille d'avis officielle qui devait nous indiquer les durées selon les normes édictées par le Département, qu'en est-il ?

— M. SCHORER : cela sera fait.

Mme CONSTANTIN : je suis également étonnée d'apprendre que des personnes extérieures à notre Conseil ont pris connaissance de ce projet. De plus, les points soulevés par M. VACHERON ce soir devraient l'être en séance de commission et non pas au Conseil municipal.

M. VACHERON : je rappelle que cette déclaration est faite à titre personnelle et ne concerne pas mon parti. Je pense que si l'on veut faire participer les citoyens à la gestion de l'environnement il faut les consulter et discuter avec eux. Pour répondre à M. ZOGG il ne s'agit pas de transformer ces petits jardins en lieu d'habitation, l'idée est de rendre le projet plus convivial pour favoriser les contacts.

M. WALTER : permettez-moi de relever le côté farfelu de l'intervention de M. VACHERON qui fait abstraction totale du travail des commissions. Ceci d'autant plus qu'il vient de faire un rapport concernant la commission qu'il préside, lors de ces séances vous aviez le temps de vous prononcer en long et en large sur les tenants et les aboutissants de ce projet. Cela ne tient pas debout ! Ce projet est sympathique, il vise de mettre à disposition des gens des jardins afin qu'ils puissent cultiver. J'encourage le Conseil municipal de voter ce crédit.

M. GRANDGIRARD : personnellement je voterai ce crédit qui a, je le rappelle, obtenu des votes à l'unanimité dans les commissions où il a été présenté. Les personnes qui étaient présentes dans ces commissions n'étaient pas « idiots » et ont voté en toute connaissance de cause.

Venir maintenant avec un nouveau projet alors que tout a été débattu en commission n'est pas judicieux. On pourrait éventuellement le comprendre si le projet avait été accepté par une petite majorité en commission, ce qui n'est pas le cas.

M. MAGNENAT : je suis tout à fait scandalisé de la manière dont on banalise le travail fait en commission, l'on ne tient pas compte du secret de fonction. D'autre part, l'Association des Habitants de Mon-Idee à laquelle j'appartenais lorsque j'habitais ce quartier gère des jardins familiaux sur la commune de Puplinge près du chemin de Champ-Dollon et je me souviens qu'à l'époque l'Association avait de la peine à gérer ceux-ci et à trouver des locataires. Pour ma part, je suis très satisfait du projet présenté par la commune et je rappelle qu'en ce qui concerne la convivialité du quartier il y a chaque année une fête organisée avec de nombreuses animations.

Mme STROUMZA : je suis étonnée d'entendre les griefs que l'on fait à M. VACHERON pour avoir été discuter avec une Association, ceci permet de prendre une bonne décision en toute connaissance de cause. Je trouve légitime qu'un Conseiller municipal agisse de cette manière.

Il serait intéressant, qu'à l'avenir, l'on puisse auditionner, en commission, les groupements d'habitants afin de leur exposer les projets qui touchent leur quartier. L'intervention de M. VACHERON devrait nous faire réfléchir à ce sujet. Il n'a fait qu'exprimer une opinion personnelle et il a le droit d'en faire part au sein de ce Conseil.

M. VACHERON : j'ai été interpellé par des membres de l'Association et j'ai trouvé légitime de servir de relais pour faire part des idées de ces personnes.

M. UEHLINGER : j'ai trouvé la manière utilisée par M. VACHERON un peu agressive et je préfère de loin la proposition de M. BROENNIMANN qui demande s'il est possible de modifier une proposition plutôt que de juger d'inutile le travail effectué.

En ce qui concerne le problème d'eau soulevé par M. VACHERON j'ai posé la question et l'on nous a informé qu'il y aurait de toute manière un système d'écoulement et qu'en cas de débordement l'eau partirait directement dans les égouts. Ces problèmes ont été étudiés par des gens certainement plus capables que vous et moi.

– M. ZOGG : à l'heure actuelle le terrain est déjà cultivé et il n'y a jamais eu de problème d'inondation à cet endroit.

M. DETRUCHE : je comprends tout à fait la démarche qui consiste à s'inquiéter auprès de la population mais le projet qui nous a été soumis est de très bonne qualité et nous avons tout le temps d'analyser en profondeur celui-ci et de faire part d'éventuelles remarques au Bureau HENCHOZ. Je ne partage pas du tout le point de vue de M. VACHERON qui intervient avec trois semaines de retard.

M. PAYCHERE : l'étude de la création de jardins familiaux n'est un secret pour personne, cette information se trouvant tant dans la feuille d'avis que sur les panneaux publics. Aller auprès des gens est le rôle d'un Conseiller municipal, en revanche entreprendre à titre personnel voire partisan une consultation sur la base de documents qui n'ont pas été ratifiés par l'ensemble du Conseil municipal n'est pas légal, c'est aussi simple que cela. Il s'agit de procédures à huis-clos et les choses doivent en rester ainsi. Je rappelle que nous avons décidé à certaines occasions de procéder à des consultations de la population, notamment il y a environ une année au sujet du plan directeur communal.

M. BROENNIMANN : il paraît tellement évident que lorsque l'on est chargé de gérer la chose publique que l'on aille voir l'utilisateur avant de lui « planter » quelque chose devant le nez. Cela tombe sous le sens.

L'autre point que j'aimerais soulever, en tant qu'architecte, je ne peux pas entendre tout et n'importe quoi concernant les honoraires des architectes. Les architectes paysagistes n'ont pas de barème, ils se sont toujours basés sur celui des architectes qui existait jusqu'il y a deux ans. C'est un barème très compliqué qui tient compte de la difficulté de l'ouvrage et de sa taille. Depuis deux ans avec l'introduction des accords du GATT les tarifs et les cartels sont cassés en Suisse et il n'y a plus de barème d'architecte.

Dans le cas présent, il suffit de demander une proposition et de la négocier. A l'heure actuelle, on peut arriver à des rabais de l'ordre de 15% par rapport aux anciens barèmes.

La parole n'étant plus demandée le vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les art. 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le crédit d'étude de Fr 18'000,- voté le 2 mars 1999 en vue de la création de jardins familiaux sur la parcelle N°5633 propriété de la commune de Thônex dans le périmètre des communaux d'Ambilly,
- Vu le projet présenté le bureau d'architectes paysagistes Gilbert HENCHOZ,
- Vu le préavis de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades du 25 janvier 2000,

- Vu le préavis de la commission des Finances du 3 février 2000,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A L'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 335'500,- en vue de la création de jardins familiaux sur la parcelle N°5633 propriété de la commune de Thônex dans le périmètre des communaux d'Ambilly.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 335'500,- à laquelle il convient de rajouter le crédit d'étude voté le 2 mars 1999 d'un montant de Fr 18'000,-, soit au total Fr 353'500,- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2001 à 2020.
4. De demander au Conseil d'Etat le remboursement des droits d'enregistrement payés lors de l'acquisition de la parcelle, compte-tenu de l'affectation de celle-ci.

Une pause de 10 minutes est accordée.

9. Centre sportif Sous-Moulin :

9.1. Octroi d'un droit de superficie au profit de la Fondation pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement en vue de la construction d'un parking-relais au CSSM.

- M. Clément PIAZZALUNGA, Conseiller administratif délégué aux Sports ; il s'agit d'une nouvelle étape dans ce dossier suite au déclassement de zone que nous avons récemment accepté. L'exposé des motifs est très clair à ce sujet et est identique pour les trois communes chênoises. Il faut relever que nous avons la chance que la Fondation construise un parking à cet endroit là avec de plus les TPG qui vont venir desservir notre Centre Sportif.
- Il n'y a pas grand chose à rajouter et le Conseil administratif vous encourage vivement à voter ce droit de superficie.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITE*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'UNANIMITE*

La discussion est ouverte :

Mme STROUMZA : demande que l'on confirme que des conditions privilégiées pour les utilisateurs du CSSM et les comuniers ont été négociées avec la Fondation des parkings en compensation du loyer symbolique de Fr 1,- demandé pour ce droit de superficie. Il serait important que ces conditions fassent l'objet d'un écrit entre les communes et la Fondation.

- M. PIAZZALUNGA : je rassure Mme STROUMZA, ceci sera fait par écrit et je peux d'ores et déjà vous confirmer que les trois premières heures ne coûterons que Fr 1,- avec un temps de carence de 30 minutes.

Une discussion a également lieu avec la Fondation afin d'obtenir des places de parking pour les employés du Centre. Nous négocions également la gratuité complète à partir d'une certaine heure, environ 22h., tout ceci fera l'objet d'une convention d'exploitation.

Mme ROCHAT : que se passera-t-il avec les véhicules d'entreprises lors de la construction de ce parking, vont-ils prendre d'assaut les petits chemins avoisinants ?

- M. PIAZZALUNGA : nous sommes en discussions avec les douanes afin de pouvoir utiliser provisoirement la plate-forme douanière de Thônex-Vallard. Pendant les travaux une soixantaine de places seront prévues sur le site même de la construction. Une réunion aura prochainement lieu entre le CSSM et la Fondation afin de trouver la solution la mieux adaptée. Il est bien entendu que si les pendulaires n'utilisent pas le parc relais malgré les solutions attractives qui leur seront proposées, les communes de Chêne-Bourg et Thônex devront créer des zones bleues avec macarons.
- En ce qui concerne la répartition des frais mentionnés à l'article 4 de la convention, et ceci pour répondre à M. FAVRE, une réunion intercommunale aura lieu afin de déterminer les frais pris en charge par chacun.

M. PAYCHERE : rappelle que pour ce type de vote la majorité qualifiée est nécessaire, le Président doit donc voter.

La parole n'étant plus demandée le 1^{er} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Vu le projet de réalisation d'un parking d'échange sur la parcelle N°3623, fe 13 du cadastre de la commune de Thônex, propriété des communes de Chêne-Bougeries , Chêne-Bourg et Thônex,
- Vu le préavis favorable du 5 octobre 1999 du Conseil municipal de la commune de Thônex au projet de la loi modifiant les limites de zones (création d'une zone 4A affectée à la réalisation d'un parking d'échange situé à la route de Sous-Moulin, route Blanche), selon le plan d'aménagement N°537-29101 présenté par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement,
- Vu la demande en autorisation de construire DD 96434 déposée par la Fondation pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement, concernant la construction d'un parc-relais de 500 places sur la parcelle N°3623, fe 13 du cadastre de la commune de Thônex,
- Vu le projet d'acte de droit de superficie présenté par la Fondation pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A L'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'octroyer, conjointement avec les communes de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg, à la Fondation pour la construction et l'exploitation des parcs de stationnement, jusqu'au 31 décembre 2099, un droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle N°3623, fe 13 du cadastre de la commune de Thônex, propriété des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, en vue de la construction d'un parc-relais de 500 places, selon le projet d'acte de droit de superficie présenté par la Fondation pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement ci-annexé.
2. L'étendue de ce droit de superficie porte sur 4620 m² et s'exerce en sous-sol, en surface et en élévation.
3. L'assiette de cette servitude de superficie figurera au plan de servitude qui sera dressé par le bureau Huber et Chappuis, ingénieurs géomètres officiels, qui demeurera annexé à l'acte de droit de superficie.
4. Vu l'intérêt public de l'ouvrage, la rente du droit de superficie est fixée à un franc symbolique (Fr 1,-), les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex renonçant, jusqu'à décision contraire, à son paiement.

5. De désigner Messieurs les Conseillers administratifs pour signer tous les actes nécessaires à cette opération.
6. De demander au Conseil d'Etat, vu le caractère d'utilité publique de l'opération l'exonération de tous frais et droits, y compris les émoluments dus au registre foncier.
7. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg.

9.2. Constitution d'une servitude d'usage d'un local et d'une servitude pour la pose, le maintien et l'entretien de canalisations souterraines, au profit des Services Industriels de Genève, sur la parcelle N°3623, du cadastre de Thônex, propriété des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex.

- M. Clément PIAZZALUNGA, Conseiller administratif délégué aux Sports ; l'exposé des motifs est également très clair à ce sujet, il convient juste de préciser qu'en cas de refus, nous n'aurons pas d'électricité à la patinoire !

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITE.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'UNANIMITE*

La parole n'étant pas demandée la 2^e vice-présidente du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la nécessité de l'installation d'un poste de transformation de l'énergie électrique pour le nouveau complexe sportif de Sous-Moulin, dans les limites du bâtiment de la patinoire,
- Vu l'installation et l'équipement par les Services Industriels de Genève de ce poste de transformation dans un local sis sur la parcelle N°3623, du cadastre de Thônex, copropriété pour 1/3 chacune des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex,
- Vu la nécessité d'un accès par les Services Industriel de Genève, sans entrave ni contrainte, en tout temps au dit local,

- Vu la nécessité, pour les Services Industriels de Genève, de pouvoir procéder à la pose au maintien et à l'entretien de canalisations électriques souterraines partant dudit local,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A L'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'accepter la constitution d'une servitude d'usage d'un local au profit des Services Industriels de Genève sur la parcelle N°3623, du cadastre de Thônex, copropriété pour 1/3 chacune des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex.
2. D'accepter la constitution d'une servitude de pose, de maintien et d'entretien de canalisations souterraines (électricité) au profit des Services Industriels de Genève.
3. De charger le Conseil administratif de signer tous les actes relatifs à cette opération.
4. De subordonner cette décision à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg.

10. Modification des articles 36, 37 et 38 du règlement du Conseil municipal relatif au droit de pétition.

- M. Philippe DECREY, Président du Conseil municipal prend la parole au nom du Bureau ; dans un soucis de clarté dans la procédure à appliquer pour le traitement des pétitions le Bureau vous soumet un projet de modification du règlement.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITE.*

M. PAYCHERE : le groupe radical propose de renvoyer ce sujet en commission afin d'éclaircir certains détails de procédure concernant les pétitions. La commission qui sera saisie de ce dossier pourra également profiter de traiter d'autres sujets relatifs au règlement de notre Conseil comme, par exemple, l'introduction de la notion de « résolution » qui n'existe pas dans la teneur actuelle, la procédure en matière de naturalisation ainsi que la répartition dans les commissions permanentes lorsque des Conseillers décident de quitter leur fraction politique. La proposition n'est pas de créer forcément une commission ad-hoc mais de renvoyer ces problèmes de règlement dans une commission permanente, par exemple celle des Finances.

Mme STROUMZA rappelle que le Bureau s'est en quelque sorte substituée à la commission du règlement qui n'existe plus et qui était également composée d'un membre par parti. Plusieurs points du règlement sont effectivement à revoir, celui concernant les pétitions paraissait urgent afin de pouvoir répondre à la population. Le Bureau s'est engagé à revoir d'autres points du règlement et venir vous proposer des modifications. Le Bureau vous propose de voter la modification des articles relatifs aux pétitions ce soir.

M. PAYCHERE : compte tenu que les membres du Bureau termineront leur mandat au 31 mai il est plus judicieux de renvoyer les objets relatifs au règlement dans une commission permanente afin d'avoir un meilleur suivi.

M. MAGNENAT propose que l'on vote le projet présenté et que l'on enlève le mot « résolution » afin d'être en conformité avec notre règlement.

Mme STROUMZA informe M. FISCHER que la loi sur le droit des pétitions ne stipule pas qu'il faut être obligatoirement domicilié sur la commune pour signer une pétition, c'est justement au Conseil municipal d'analyser la recevabilité de celle-ci. Il est également important que le terme « résolution » soit maintenu car ceci empêche la possibilité de lancer un référendum contrairement à la prise d'une délibération. Je rappelle que le Conseil municipal prend déjà certaines résolutions notamment en matière d'urbanisme. Il faudra cependant définir dans le règlement ce que nous entendons par résolution.

M. PAYCHERE : la discussion de ce soir renforce ma position de renvoyer cet objet en commission.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée (par 11 voix « pour », 8 voix « contre » et 3 abstentions) et le sujet renvoyé en commission des Finances (par 17 voix contre 7).*

11. Projets de délibération

Pas de projets déposés dans le temps légal.

12. Propositions du Conseil administratif

12.1. M. SCHORER, Maire

Pas de propositions.

12.2. M. PIAZZALUNGA, Vice-président du Conseil administratif :

- 12.2.1. Signale que les trois Conseillers administratifs délégués aux Sports ont décidé de ne pas engager de procédure concernant la construction de salles d'agrès et polyvalente tant que les comptes de la construction de la patinoire ne sont pas clôturés.
- 12.2.2. Je profite de remercier le Président de la Fondation Chêne-Bourg-Thônex, présent parmi nous ce soir, auprès duquel nous avons obtenu une réduction sensible du loyer de la crèche « Les Cocolets ».
- 12.2.3. Je signale à M. VACHERON qu'une réunion, concernant la future place de jeux dans le préau de l'école du Bois-Des-Arts, aura lieu prochainement en présence des architectes, du maître principal, du service technique et du Conseil administratif.

12.3. M. ZOGG, Conseiller administratif

Pas de propositions.

13. Questions écrites

13.1. M. Roger SCHORER, Maire, donne réponse à la question posée lors de la séance du 16 novembre 1999, par Mme Anni STROUMZA, Conseillère municipale concernant « Les tarifs de location dans les bâtiments appartenant à la commune » :

1. Quels sont les locaux qui peuvent être mis à disposition à des tiers occasionnellement, à la demande et pour des courtes durées ?

- salle des fêtes,
- salles annexes de la salle des fêtes,
- salle des peupliers,
- restaurant scolaire,
- salle Louis-Valencien,
- chalet à Nicolas,
- salles de gymnastique des écoles communales,
- salles de rythmique des écoles communales,
- salle de musique du centre de loisirs.

Dès septembre 2000, le restaurant scolaire, la salle polyvalente, la salle de gymnastique et la salle de rythmique de l'école du Bois-Des-Arts pourront être mis à disposition du public.

2. Quels sont les tarifs des locations, selon le local, la durée de location et selon que le "locataire" provient du secteur lucratif ou du secteur associatif, non-lucratif ?

- Chalet à Nicolas: le tarif est fixé à Fr 100.- pour les habitants de Thônex et à Fr 150.- pour les habitants de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, Puplinge et Veyrier. Fr 50.- sont restitués aux locataires si le chalet est rendu propre et sans dégât.

- Salles de gymnastique des écoles communales: la location est gratuite à raison de 2 heures par semaine par an pour les sociétés sportives thônésiennes ; elle est de Fr 200.- pour les sociétés sportives chénoises et de Fr 700.- pour les autres (voir annexe 1).
- Salle de musique du centre des loisirs : voir annexe 2
- Pour les autres salles, compte-tenu des diverses options existantes, nous vous prions de vous reporter aux annexes 4 à 7.

3. Quelles sont les règles de mise à disposition gratuite des locaux ?

Les partis politiques représentés au Conseil municipal bénéficient de la gratuité pour les locations des petites salles (Valencien, salles annexes de la salle des fêtes, peupliers, restaurant scolaire). Pour la salle des fêtes, ils bénéficient d'une réduction de Fr 1'000.- au même titre que les autres sociétés communales; lors d'organisations de séances publiques, notamment sur des sujets soumis à des votations populaires, la salle des fêtes est mise gratuitement à disposition.

Toutes les associations thônésiennes bénéficient d'un crédit de Fr 1'000.- par an pour la location de salle pour organiser, par exemple, leur assemblée générale. Les sociétés chénoises, quant à elles, bénéficient d'un crédit de Fr 700.-.

Toute personne qui désire obtenir une réduction voire la gratuité pour la location d'une salle est priée de s'adresser directement au Conseil administratif qui peut, après avoir eu connaissance des motivations, prendre les décisions allant dans ce sens.

4. Les tarifs de location, font-ils l'objet d'une notice d'information ?

L'annuaire chénois renseigne sur les salles à disposition du public; cependant, il faut contacter la Mairie pour connaître les tarifs. Les feuilles ci-annexées sont remises au public lors de demandes de renseignements.

La salle des fêtes est indiquée dans une publication éditée par "Genève-Tourisme" qui recense toutes les salles mises à disposition du public dans le canton de Genève pour l'organisation de spectacles et de manifestations. Dans cette publication figurent notamment le descriptif technique de la salle ainsi que les tarifs.

5. Comment et à quelle fréquence les associations à but non-lucratif sont-elles informées des possibilités de location ou de mise à disposition de locaux ?

Elles doivent prendre contact directement avec le service de locations de la Mairie.

13.2. M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif, donne réponse aux deux questions posées lors de la séance du 21 décembre 1999, par Mme Doris CONSTANTIN, Conseillère municipale, au nom de la fraction PDC :

13.2.1. Concernant le parking devant la salle des fêtes :

Le parking devant la salle des fêtes n'a effectivement pas de zone réservée aux véhicules des handicapés.

Pour répondre à cette question, le Conseil administratif a fait une demande auprès de l'Office des Transports et de la Circulation pour tracer deux cases réservées à cet effet.

Dès que nous serons en possession de son autorisation, ces emplacements à cet effet seront tracés à proximité de la rampe donnant accès à l'esplanade de la salle des fêtes.

13.3. Concernant le parking du Centre de loisirs :

Le parking du centre de loisirs est effectivement un emplacement privé, réservé aux usagers de ce centre. Des contrôles ont déjà été effectués mais il est difficile de faire la différence entre les véhicules des utilisateurs du centre et les autres.

Une solution est actuellement en cours d'étude qui ne devrait pas pénaliser les usagers de notre centre.

Une zone bleue pourrait être envisagée mais serait certainement trop contraignante par la durée trop courte autorisée en regard de certaines manifestations.

Une zone avec distribution de macarons permettrait à longue échéance un risque trop grand de tricherie et de prêt de macarons.

13.4. Nouvelles questions écrites :

13.4.1. de Mme Sophie Desjacques Carnegie, Conseillère municipale, « que fait Thônex pour les habitants de zones villas ? »

Lors de la dernière législature, j'avais déjà demandé au Conseil administratif quand des levées de déchets de jardin auraient lieu dans notre commune. La réponse fut évasive et nous ne voyons toujours rien venir.

Force est de constater que notre commune ne fait rien pour améliorer le service en ce domaine. Si nous comparons avec les communes qui nous entourent :

- Chêne-Bourg offre deux levées de déchets de jardin, à domicile, dès la mi-avril.
- Chêne-Bougeries proposera également à ses habitants des levées à domicile à la même date. De plus, son centre de récupération sera ouvert, de mi-mars à mi-décembre, les samedis de 14h. à 16h.
- A Puplinge, le centre de récupération pour les déchets est également ouvert tous les jours de 7h. à 20h.
- Quant à Vandoeuvres, des levées ont également lieu au domicile des personnes le lundi d'avril à décembre.

A Thônex, nous persistons à offrir à nos communiens des horaires d'ouverture de la déchetterie qui laissent rêveur : 7h.45 à 12h. et de 13h.30 à 17h. !

Quand notre Conseil administratif pense-t-il s'occuper de ce problème et ouvrir, durant la période de tonte, la déchetterie le samedi afin que les personnes qui s'occupent de leur jardin ce jour-là ne soient pas obligées de recourir à des moyens illicites ? (autres communes, déchets ménagers, entrepôt dans des lieux non-adéquats, feux,)

Pense-t-il proposer une levée de ces déchets à domicile comme cela se pratique dans de nombreuses autres communes ?

13.4.2. de Mme Chantal Pittet, Conseillère municipale, concernant l'école du Bois-Des-Arts :

L'école du Bois-Des-Arts a pu être mise à la disposition des enfants et des enseignants pour la rentrée 1999. Cela a permis d'une part de décharger l'école Adrien-Jeandin et d'autre part d'accueillir dans de bonnes conditions les nouveaux élèves qui ont emménagé dans le quartier des Verchères.

Les utilisateurs de cette école (enfants, enseignants et parents) s'accordent à reconnaître les réelles qualités de ce bâtiment, tant du point de vue esthétique que fonctionnel.

Un problème subsiste cependant : autant le bâtiment scolaire lui-même a été réalisé dans des délais remarquables, autant l'aménagement des locaux annexes et certains équipements tardent à se concrétiser.

D'où les questions suivantes :

1. Le chantier sera-t-il réellement terminé au plus tard à fin mai 2000 ?
2. La salle de gymnastique sera-t-elle opérationnelle dès juin 2000 ?
3. La salle polyvalente pourra-t-elle mise à disposition des classes dès début mai 2000, afin qu'elles puissent répéter les productions prévues pour l'inauguration ?
4. A quelle date le préau sera-t-il équipé de jeux ? (Des propositions concrètes, provenant d'une large consultation des élèves de l'école, ont été adressées à la mairie en décembre 1999)
5. Quand le crédit pour la création de l'atelier du livre sera-t-il débloqué ?
6. Quand les demandes d'équipements complémentaires formulées par les enseignants et le GAPP seront-ils honorées ?
7. Quand le Conseil administratif et les architectes rencontreront-ils les enseignants pour faire le point sur toutes ces questions ?

14. Propositions individuelles et questions

14.1. M. VACHERON : où en est M. ZOGG, au sujet des tractations avec la commune de Chêne-Bourg concernant la mise en « zone 30km/h. » du plateau de Bel-Air ?

— M. ZOGG : des contacts ont effectivement été pris et M. DEBARGE, Conseiller administratif, m'a informé que ce sujet n'était pas prioritaire pour la commune de Chêne-Bourg. Cependant, je le relancerai.

14.2. Mme STROUMZA : suite à l'annonce de la séance extraordinaire du Conseil municipal pour le 7 mars prochain, qui me semble une décision prise de manière précipitée, compte tenu des différents votes qui ont eu lieu dans les différentes commissions concernant la mise à disposition de la villa Chennaz au Parlement des Jeunes, dont la demande faite au Conseil administratif de présenter une contre proposition dans les deux mois.

Je propose de ne pas faire figurer ce point à l'ordre du jour mais de maintenir la séance extraordinaire afin de traiter le problème relatif au plan localisé de quartier Etienne-Chennaz car nous devons nous prononcer afin de répondre au DAEL concernant notre parcelle communale incluse dans ce plan localisé de quartier.

- M. PIAZZALUNGA : l'ordre du jour de la séance du 7 mars ne peut pas être modifié car la demande a déjà été faite au Conseil d'Etat, selon la loi.

14.3. Mme DESJACQUES CARNEGIE demande que sur le site internet de la commune figure l'association Koala avec ses coordonnées.

- M. PIAZZALUNGA : cette remarque sera communiquée à l'association des communes genevoises qui gère les sites des communes.

14.4. M. ZOGG donne réponses aux questions de M. VACHERON :

14.4.1. Inf-eau-déchets

Une réunion a dernièrement eu lieu avec les régies de la place afin de leur exposer la nouvelle loi concernant le tri des déchets, une douzaine de régies étaient présentes.

14.4.2. Aménagements de la route de Jussy

Lors d'une prochaine commission de Circulation ce projet sera présenté car nous avons demandé quelques modifications.

14.5. M. PAYCHERE : suite à la tempête « Lothar » nous avons pu voir dans tous les pays et tous les cantons sortir tout ce que l'on pouvait compter comme éléments de sauvetage. Je suis étonné que la protection civile ne soit pas intervenue d'autant plus qu'elle est totalement équipée pour ce genre de mission. Quelle est le degré d'intervention que l'on pourrait attendre des gens de la protection civile ?

- M. SCHORER : lors de ce type de catastrophe la compagnie des sapeurs-pompiers est mobilisée. Elle peut soit demander un coup de main à la protection civile ou emprunter du matériel. Ce qui a été le cas pour les diverses interventions de la compagnie, notamment par l'emprunt de tronçonneuses.

Au passage, nous vous informons qu'il y a eu plus de 40 interventions des sapeurs-pompiers.

- M. ZOGG : la protection civile intervient toujours au 2^e ou 3^e échelon dans ce type de catastrophe et est mobilisée en principe à partir du 3^e jour. Aucun organisme de protection civile n'est intervenu dans le canton.

La séance est levée à 22h.55

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Philippe DECREY

M. Philippe GUEX